



Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination

19 novembre 2008
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2008

New York, 24 octobre 2008

Principales conclusions

I. Introduction

1. La deuxième session ordinaire du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), présidée par le Secrétaire général, s'est tenue le vendredi 24 octobre 2008 dans la matinée au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York.
2. Le Conseil a consacré sa session de réflexion du 24 octobre dans l'après-midi à un débat thématique sur la crise financière. Il a tenu une deuxième session de réflexion, concernant le défi mondial de l'énergie, à la Greentree Foundation le samedi 25 octobre.
3. Le Conseil a également tenu une séance privée à la Greentree Foundation pour entendre un exposé du Secrétaire général sur les questions politiques, économiques et sociales à l'ordre du jour de l'ONU. Cet exposé a été suivi d'un débat général des chefs de secrétariat sur les défis que doit relever le système des Nations Unies.
4. Le présent rapport porte sur les résultats de la deuxième session ordinaire du CCS.

II. Ordre du jour

5. Le Conseil a adopté l'ordre du jour ci-après de sa deuxième session ordinaire :
 1. Adoption de l'ordre du jour.
 2. Rapports des Comités :
 - a) Groupe des Nations Unies pour le développement;
 - b) Comité de haut niveau sur les programmes;
 - c) Comité de haut niveau sur la gestion.
 3. Changements climatiques.
 4. Sécurité et sûreté du personnel.
 5. Questions diverses.



III. Ouverture de la session

6. Le Secrétaire général a ouvert la session et a souhaité la bienvenue aux membres du Conseil, notant que le Conseil se réunissait alors que l'on célébrait la Journée des Nations Unies. Au nom des membres, il a souhaité particulièrement la bienvenue aux chefs de secrétariat qui participaient pour la première fois aux travaux du CCS, à savoir M. Francis Gurry, Directeur général de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, M^{me} Navanethem Pillay, Haut-Commissaire aux droits de l'homme, M^{me} Angela Kane, Secrétaire générale adjointe à la gestion et M. Dominique Strauss-Kahn (Fonds monétaire international), qui s'associeraient aux travaux du CCS lors la séance privée.

7. Le Secrétaire général a noté que le CCS se réunissait à une époque historique pour la communauté internationale, alors que les marchés internationaux connaissaient une crise sans précédent, que l'insécurité alimentaire augmentait, que les prix de l'énergie étaient élevés et que, selon certaines indications, on connaîtrait une récession économique prolongée. Cet ensemble de crises illustre l'importance du multilatéralisme et des institutions multilatérales et soulignait la nécessité d'un CCS efficace.

IV. Rapports des Comités

A. Groupe des Nations Unies pour le développement

8. M. Kemal Dervis, Président du Groupe des Nations Unies pour le développement, a constaté que le Groupe avait pris un certain nombre de mesures pour favoriser l'intégration dans le cadre du CCS au cours des six derniers mois. Le Groupe avait en particulier donné son aval à un cadre « gestion et responsabilisation » concernant le système des Nations Unies pour le développement et le système des coordonnateurs résidents pour le restant de 2008 et 2009. Dans ce contexte, le Groupe était convenu que, étant donné que les pays se trouvaient à des stades différents de l'initiative « Unis dans l'action », il n'était pas possible de suivre un modèle spécifique pour tous les pays. Il était donc essentiel de continuer à faire preuve de souplesse et de rester attaché à l'approche axée sur les pays.

9. Au titre du cadre « gestion et responsabilisation », toutes les organisations membres de l'équipe de pays auraient une relation égale et équivalente avec le coordonnateur résident, qui dirigerait l'équipe avec dynamisme. Pour atteindre cet objectif, il faudrait effectuer d'importants changements dans le mode de fonctionnement du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Pour le moment, le PNUD disposait de près de 60 directeurs de pays qui géraient l'activité quotidienne des programmes du PNUD. L'objectif au cours des 18 prochains mois était de s'efforcer de nommer des directeurs de pays dans tous les pays où existaient d'importants programmes du PNUD.

10. M. Kemal Dervis a ajouté que les grandes lignes du cadre « gestion et responsabilisation » ayant été approuvées, le Groupe consultatif du Groupe des Nations Unies pour le développement œuvrait sur un plan concret d'action et d'application, avec le concours de tous les membres du Groupe. Ce plan devait être prêt en décembre 2008. Une question dont il avait été proposé de débattre concernait

le maintien, dans un premier temps avec l'accord des pays pilotes, de processus d'accréditation distincts pour les coordonnateurs résidents et les directeurs de pays du PNUD.

11. Le Président du Groupe pour le développement a noté qu'au cours des trois années à venir, quelque 60 pays entreprendraient un nouveau plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. On escomptait que le Groupe serait en mesure de collaborer avec les pays partenaires dans le cadre du nouveau système et disposerait en particulier d'un cadre de programmation nettement plus intégré, où les organisations planifieraient et établiraient conjointement les budgets des programmes de pays dirigés par leurs contreparties nationales. À l'issue de consultations avec les États Membres, il a été convenu de ne pas lancer un autre ensemble de projets pilotes mais plutôt d'appliquer dans la pratique les enseignements tirés des huit projets pilotes dans le contexte des nouveaux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Les Gouvernements espagnol (200 millions de dollars) et britannique (40 millions de livres) avaient versé des fonds supplémentaires à cet égard, en plus d'accroître leur financement de base à certaines organisations.

12. M. Kemal Dervis a ajouté qu'il était important de souligner aux gouvernements que le financement ne serait pas prélevé sur le financement de base d'organismes des Nations Unies. Ceci permettrait aux organisations de maintenir un financement flexible conjoint orienté vers les programmes au niveau des pays, de jouer un rôle plus stratégique et d'offrir aux organisations non résidentes la possibilité d'accéder au financement du pays aux fins d'activités consultatives et concernant les politiques générales. M. Dervis a souligné que l'équilibre entre les trois différents mécanismes de financement – fonds destinés aux activités de base, financement souple à l'échelon des pays hors activités de base pour l'ensemble du système et le financement plus classique affecté à diverses fins – était nécessaire et pourrait être un excellent modèle de développement ultérieur.

13. Le Groupe des Nations Unies pour le développement était convenu d'entreprendre un examen fonctionnel externe du Bureau de la coordination des activités de développement dans le cadre duquel on examinerait les rôles nouveaux et existants, identifierait les lacunes et recommanderait une nouvelle structure. Les paramètres de l'examen seraient prochainement arrêtés, après quoi il serait procédé à un appel d'offres. M. Dervis escomptait que l'examen débiterait en décembre 2008 et s'achèverait en juin 2009.

14. Le Président du Groupe des Nations Unies pour le développement a également évoqué les entretiens qu'il avait eus récemment avec les secrétaires exécutifs des commissions régionales, et qui avaient porté sur la définition des manières dont le traitement des problèmes aux échelons régional et national pouvait se compléter, à la suite d'un accord officialisé sous forme de mémorandum d'accord. En conséquence, les commissions régionales prendraient l'initiative pour les questions de politique régionale, ainsi que pour leurs relations avec les questions de politique mondiale. Les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement appuieraient cette activité, y compris en participant aux réunions des mécanismes régionaux de coordination convoquées par les commissions régionales. Les activités opérationnelles à l'échelon des pays seraient gérées par les équipes du directeur régional qui traiteraient de la programmation dans les pays et des activités de

politique générale au niveau des pays, les commissions régionales participant, selon que de besoin, à diverses réunions de coordination.

15. Le Président du Groupe des Nations Unies pour le développement était particulièrement satisfait des progrès réalisés pour surmonter la distinction ancienne et quelque peu artificielle entre les organisations qui étaient membres du Comité exécutif et le système des Nations Unies dans son ensemble. Il a noté que même si (en fonction de la situation d'un pays) toutes les organisations ne participaient pas à un effort donné, dans de nombreux cas, les institutions spécialisées collaboraient encore plus étroitement que par le passé avec les fonds et programmes. Cette coopération plus étroite n'était pas toujours facile, mais il serait possible d'organiser les activités conjointes de manière très dynamique en faisant preuve de souplesse. Il fallait continuer à s'employer à ce que les organismes non résidents puissent faire pleinement bénéficier les pays et les régions de leurs compétences.

B. Comité de haut niveau sur la gestion

16. La Présidente du Comité de haut niveau sur la gestion a rendu compte au CCS des activités récemment entreprises par le Comité qui, conjointement avec ses organismes membres, avait consacré énormément de temps et d'efforts à travailler pour progresser, notamment, sur deux grandes questions, à savoir la sûreté et la sécurité du personnel et le plan d'action du Comité de haut niveau sur la gestion concernant l'harmonisation des pratiques de fonctionnement des organismes des Nations Unies.

17. Les conclusions du Comité directeur sur la sûreté et la sécurité du personnel créé par le Comité de haut niveau à la demande du Secrétaire général ont été examinées par le CCS au titre du point 3 b) de l'ordre du jour. La Présidente du Comité de haut niveau a qualifié d'extrêmement intéressants les résultats de l'effort collectif consenti par le Comité directeur, qui a proposé des mesures importantes à prendre dans l'immédiat pour mieux permettre au système des Nations Unies de surmonter les difficultés de plus en plus grandes qu'il rencontrait à l'heure de garantir la sûreté et la sécurité de son personnel déployé à travers le monde, et a imprimé la direction à suivre pour la poursuite des travaux dans les mois à venir.

18. La Présidente du Comité a ensuite rappelé les derniers faits survenus au sujet du plan d'action du Comité concernant l'harmonisation des pratiques de fonctionnement, après l'approbation par le CCS de son lancement, en avril 2008.

19. Le 13 juin 2008, la Présidente du Comité avait présenté le plan d'action à l'Assemblée générale, à la faveur des consultations officieuses sur la cohérence des activités des organismes des Nations Unies, menées sous la présidence des Ambassadeurs Paul Kavanagh (Irlande) et Augustine Mahiga (République-Unie de Tanzanie).

20. Les États Membres avaient manifesté dans l'ensemble leur soutien au travail du CCS et au plan d'action, soulignant combien il importait de respecter les mandats existants et la répartition du travail entre les divers organes des Nations Unies concernant les réformes en cours dans la gestion du système. La Présidente du Comité de haut niveau avait cité la résolution 32/197 du 20 décembre 1977, dans laquelle l'Assemblée générale demandait « de prendre des mesures pour parvenir à une uniformité aussi poussée que possible des procédures administratives,

financières et budgétaires », et elle s'était référée à la résolution 62/208 datée du 14 mars 2008, qui était la dernière résolution en date consacrée à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. La Présidente avait également souligné que le plan d'action avait pour objectif spécifique de renforcer l'harmonisation dans le cadre des pouvoirs délégués aux chefs de secrétariat par leurs organes directeurs respectifs, compte tenu des recommandations précédentes formulées par les organes de contrôle interne et externe des organismes membres et déjà approuvées par leurs organes directeurs. M^{me} Augustine Mahiga (République-Unie de Tanzanie) avait conclu les consultations officielles en indiquant que cette initiative importante devait être soutenue, fait qui avait été formellement consigné dans la résolution 62/277 de l'Assemblée générale sur la cohérence du système des Nations Unies, en date du 15 septembre 2008.

21. Un fonds d'affectation spéciale pour l'harmonisation des pratiques de fonctionnement avait été officiellement instauré; l'intérêt manifesté par les États Membres pour cette initiative permettait ainsi d'escompter une réponse favorable à la proposition de financement extrabudgétaire.

22. Le Comité de haut niveau avait encouragé les organismes membres et le secrétariat du CCS à transmettre rapidement la proposition de financement aux donateurs potentiels, en application de la décision prise par l'ensemble des chefs de secrétariat au sein du CCS. La Présidente du Comité a fait savoir au Conseil qu'elle s'exécuterait sans tarder.

23. Évoquant les autres résultats de la seizième session du Comité de haut niveau, la Présidente a signalé que le Comité avait approuvé pour 2010-2011 les programmes de travail et les plans de financement (extrabudgétaire) du programme « UN Cares » et des programmes sur la mobilité du personnel et sur la double filière d'avancement, afin de permettre aux organismes membres actuels ou futurs d'établir leurs budgets et de réserver des fonds en conséquence pour l'exercice considéré. Elle encourageait par conséquent les organismes membres du CCS à envisager de participer généreusement aux deux programmes dans leur planification du prochain exercice biennal.

24. Le Comité avait étudié une proposition du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation tendant à créer un mécanisme d'évaluation à l'échelle du système des Nations Unies, et s'était interrogé en particulier sur les options de mise en œuvre de ce mécanisme. Bien que l'idée ait fait l'unanimité, il n'avait pas été possible de parvenir à un accord sur les meilleures modalités de mise en œuvre. Le Comité continuerait de travailler pour renforcer la capacité et le poids de la fonction d'évaluation dans l'ensemble des organismes des Nations Unies, essentielle pour augmenter leur crédibilité et leur impact.

25. En application de la résolution 62/246 du 24 avril 2008, dans laquelle l'Assemblée générale encourageait le Secrétaire général, agissant en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat, à renforcer le dialogue entre le Conseil et le Corps commun sur les questions de coordination, le Comité de haut niveau avait examiné un échange de lettres qu'il avait eu récemment avec le Président du Corps commun pour renforcer la collaboration entre les deux organes, et avait décidé d'inviter le Corps commun à participer aux réunions des réseaux du Comité de haut niveau pour étudier certaines questions spécifiques (propositions d'études, projets de recommandation, etc.) relevant de ces réseaux.

26. Le Comité avait également approuvé une proposition de son réseau juridique tendant à ajuster la pratique concernant la fonction de dépositaire de la Convention de 1947 sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées et à établir un plan d'action commun pour promouvoir l'adhésion à la Convention et remédier aux divergences d'exécution.

27. Enfin, le Comité de haut niveau et le Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies entendaient répertorier l'ensemble des initiatives de gestion proposées dans leurs programmes de travail et les classer selon leur degré de priorité, et élaborer une brochure qui donnerait une vue d'ensemble de toutes ces initiatives, des liens qui les unissent et de leurs objectifs, en vue d'affiner la circulation de l'information, de fluidifier la communication et d'améliorer les relations de travail entre les différentes entités du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) et le Comité de haut niveau.

C. Comité de haut niveau sur les programmes

28. Le Président du Comité de haut niveau sur les programmes a rendu compte au CCS des travaux entrepris par le Comité depuis la réunion précédente du CCS, tenue en avril 2008, en se référant au rapport du Comité à sa seizième session, tenue à Rome les 30 septembre et 1^{er} octobre 2008, et au projet de document consacré à la lutte contre les changements climatiques dans le cadre de l'approche « Unis dans l'action ».

29. Le Président a relevé que les préoccupations concernant la crise financière internationale et ses répercussions actuelles ainsi que ses répercussions possibles transparaisaient dans les travaux du Comité. Le Comité a constaté que le système des Nations Unies était de plus en plus sollicité pour jouer un rôle de premier plan à divers égards, notamment pour privilégier les besoins de développement et la sécurité humaine, constituer une instance de débat universelle, aider les pays et les personnes à survivre en période de crise, et suivre et évaluer les incidences de la crise. Le Comité a examiné le rôle qu'il allait lui-même jouer pour aider le système des Nations Unies à mieux répondre à ces attentes.

30. Le Président du Comité a rappelé que la réforme du CCS visait à accroître la cohésion au sein du système des Nations Unies, en renforçant les liens existant à tous les niveaux pour obtenir des résultats. Les efforts déployés aux chapitres de la crise alimentaire mondiale et des changements climatiques illustraient cette nouvelle approche du travail des Nations Unies. Les présidents et vice-présidents des trois piliers du CCS – le Comité de haut niveau sur les programmes, le Comité de haut niveau sur la gestion et le GNUD – s'étaient de leur côté régulièrement réunis pour harmoniser les programmes de travail de ces organes, pour en tirer des synergies et pour renforcer la capacité de gestion du système. Le Comité avait adopté des méthodes de travail novatrices et plus dynamiques et avait arrêté de nouveaux mandats, qui envisageaient, pour appuyer le CCS, d'accroître le rôle du Comité s'agissant de repérer et de recenser les nouvelles questions politiques et programmatiques appelant une réponse globale à l'échelle du système, ainsi que de donner suite aux décisions intergouvernementales et à celles prises par le CCS lui-même.

31. Le Président a ajouté que le Comité avait entrepris, en créant un groupe de travail sur les changements climatiques dirigé par son Vice-Président, de proposer à

l'échelle du système une approche de la lutte contre les changements climatiques en vue d'un accord global pour l'après-2012. Le Secrétaire général avait présenté, au nom du système des Nations Unies, le premier volet de cette approche à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Bali en décembre 2007. Depuis, de nombreux progrès avaient été accomplis, notamment dans la mise au point d'une position commune au système devant être présentée à la Conférence des Parties de Poznań, mais il restait encore beaucoup à faire pour parvenir à une approche stratégique unifiée qui serait présentée à la Conférence sur les changements climatiques, dont la tenue était prévue à Copenhague en 2009.

32. Le Président a également rendu compte des derniers faits survenus dans l'évaluation des projets pilotes qui devaient être menés jusqu'en 2010 dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action », rappelant qu'en avril 2007 le CCS avait approuvé une proposition du Comité de haut niveau tendant à instaurer un processus pour évaluer les projets pilotes et fournir un accès rapide aux informations à leur sujet. Le Groupe des Nations Unies sur l'évaluation avait fait rapport au Comité sur les résultats des études d'évaluabilité. Les deux étapes suivantes consistaient, d'une part, à évaluer le processus et, d'autre part, à évaluer l'impact du programme dans les pays pilotes. Cependant, comme l'Assemblée générale avait demandé, dans sa résolution 62/208 sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, de mener une évaluation indépendante de ces programmes pilotes, le Comité recommandait la suspension de ces deux étapes en attendant que l'Assemblée se prononce plus en détail sur l'évaluation indépendante.

33. Cela étant, les études de l'évaluabilité des résultats obtenus dans les pays pilotes ont permis de faire plusieurs observations intéressantes, à savoir notamment qu'il fallait définir des points de références et des méthodes. En outre, se référant à la proposition d'établir un mécanisme d'évaluation indépendant à l'échelle du système des Nations Unies, formulée dans son rapport par le Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système, le Président du Comité a estimé qu'un tel mécanisme permettrait d'inciter davantage les organismes des Nations Unies à travailler en collaboration. Il espérait qu'on pourrait trouver un moyen de progresser sur ce plan.

34. Le Président du Comité de haut niveau a souligné que, pour permettre aux organismes des Nations Unies de continuer à progresser dans la mise en œuvre de l'initiative « Unis dans l'action », il importait dans une large mesure d'intégrer la révolution culturelle qui était à l'œuvre, autrement dit, de comprendre que tous les organismes avaient leur mot à dire dans le fonctionnement du système et que les approches communes devaient avoir l'aval d'eux tous. Il a salué le travail entrepris par le Directeur général de l'OIT sur un guide pour la prise en compte des objectifs que sont l'emploi et un travail décent, estimant qu'il s'agissait là d'une pratique optimale qui était désormais suivie par de nombreux organismes. Un travail analogue était entrepris au sein du Comité pour intégrer dans les programmes des Nations Unies la question de la réduction des risques liés aux catastrophes naturelles et celle de l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles.

35. Le Président du Comité a conclu sa dernière présentation en relevant qu'au cours des six années de son mandat, il avait vu le Comité, dont les membres, au départ, cherchaient surtout à défendre les intérêts des organismes qu'ils

représentaient, se transformer en un groupe de plus en plus soucieux de mettre en commun les complémentarités pour relever conjointement les énormes défis auxquels devait faire face la communauté internationale.

D. Conclusion

36. Le Conseil a pris note des rapports sur les derniers faits survenus au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement, du Comité de haut niveau sur la gestion et du Comité de haut niveau sur les programmes, approuvé les décisions que ces organes avaient prises au nom du CCS et remercié les trois présidents de leur présentation.

V. Changement climatique

37. À la session d'automne 2007, le Secrétaire général a rappelé que le Conseil des chefs de secrétariat avait décidé d'entamer des préparatifs, par le biais du Comité de haut niveau sur les programmes, aux fins d'élaborer une stratégie commune à l'ensemble des organismes des Nations Unies face au changement climatique. Il avait présenté un document, au nom du système des Nations Unies, à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Bali en 2007, qui avait été très apprécié par les États Membres. Le Comité de haut niveau avait à présent soumis au CCS un projet de rapport sur l'action face au changement climatique dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action », pour qu'il formule des avis en vue de sa mise au point définitive. Ce document a permis de présenter aux États Membres réunis à Poznan en décembre 2008 un bilan des progrès accomplis jusqu'ici, tandis que les travaux se poursuivaient pour mettre au point un cadre commun de présentation à la Conférence des Parties, qui devait se tenir à Copenhague en 2009.

38. Le Secrétaire général a signalé qu'il ne fallait pas reléguer le changement climatique au second rang des priorités à cause de la crise financière. La lutte contre le changement climatique, l'action menée en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et la crise alimentaire devaient au contraire être dissociées de la crise financière. Il a jugé encourageantes les déclarations faites par certains dirigeants du monde, qui ont préconisé d'accorder une attention particulière aux plus démunis et aux plus vulnérables durant la crise. Le Secrétaire général a aussi fait observer que l'accent mis sur les énergies renouvelables et les techniques à faible émission de carbone devrait aider à relancer l'économie mondiale. Il avait adressé une lettre au Président Sarkozy, dont le pays présidait l'Union européenne, au Président de la Commission européenne et aux dirigeants des 27 États Membres de l'Union européenne, dans laquelle il regrettait que les participants à la réunion au sommet tenue la semaine précédente à Bruxelles ne soient pas parvenus à des résultats concluants sur cette question et les priait instamment de montrer l'exemple et de parvenir à un accord final d'ici à la fin de l'année.

39. Le Secrétaire exécutif de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a accueilli avec satisfaction le projet de rapport du Comité de haut niveau, qui permettrait au Secrétaire général de présenter le travail accompli par les organismes des Nations Unies à la Conférence de Poznan. Il a toutefois souligné qu'il s'agissait là d'un effort de longue haleine et qu'une réponse

parfaitement coordonnée à l'échelle du système des Nations Unies était encore un objectif lointain, et indiqué qu'il fallait en priorité veiller à ce qu'il soit donné suite aux décisions prises au niveau intergouvernemental tant en ce qui concerne l'atténuation des effets du changement climatique que l'adaptation à ce phénomène. S'agissant des négociations, la Conférence des Parties à la Convention, tenue à Accra en août 2008, avait marqué un tournant important. Alors que les précédentes réunions, tenues à Bangkok et Bonn, n'avaient donné lieu qu'à des échanges d'idées générales, à Accra, les Parties avaient chargé le Président du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention d'élaborer, en s'inspirant de ces idées, un projet de document de négociation préliminaire en prévision de Poznan et à terme, de Copenhague. Les ministres qui se réuniraient à Poznan pour participer au débat de haut niveau s'attacheraient en particulier à mettre au point un projet commun en vue d'une action concertée, qui indiquerait comment les pays œuvreraient de concert aux fins de mobiliser des fonds et d'utiliser des technologies permettant d'atténuer les effets du changement climatique et de s'adapter au phénomène. Ce projet d'action fixerait l'orientation politique nécessaire pour ébaucher un nouveau régime international.

40. Le Secrétaire exécutif de la Convention-cadre a estimé que la Conférence des Parties qui se tiendrait à Copenhague en 2009 ne pourrait probablement pas apporter la solution mais qu'elle ouvrirait peut-être la voie à un accord susceptible d'être ratifié par tous les pays, dont les États-Unis d'Amérique. Cet accord « ratifiable » apporterait des précisions sur les points suivants : a) la nature des engagements, à savoir les cibles à atteindre par les pays développés et les mesures que doivent adopter les pays en développement pour atténuer les effets du changement climatique; b) les moyens de mobiliser les fonds nécessaires sur une base stable et prévisible; c) l'architecture institutionnelle qui devra être mise en place pour encadrer les activités de coopération qui seront entreprises après 2012. S'agissant du financement, le Secrétaire exécutif a indiqué que peu de ressources avaient été mobilisées dans le cadre du processus de la Convention-cadre. Le Fonds pour l'environnement mondial et les autres fonds avaient déboursé 1 milliard de dollars environ et des promesses de dons d'un montant de 6 milliards de dollars avaient par ailleurs été récemment faites à la Banque mondiale. Les pays, en particulier la majorité des pays en développement, regrettaient de ne pas avoir leur mot à dire dans l'allocation des ressources. La proposition formulée par le Groupe des 77 plus la Chine en vue de créer une nouvelle architecture placée sous le contrôle direct des États ne serait peut-être pas approuvée, mais elle montrait qu'il fallait réfléchir à des structures de gouvernance. Dans l'ensemble, on pensait qu'un tournant important s'était produit et que les négociations s'orientaient dans la bonne direction, les principaux pays en développement – l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, l'Inde et le Mexique, notamment – proposant des stratégies nationales et se montrant disposés à aller de l'avant, pour peu qu'ils y soient incités. On pouvait entrevoir des signes positifs venant des États-Unis, les deux candidats à l'élection présidentielle ayant adopté une approche constructive face au changement climatique et ayant émis le vœux qu'un accord soit trouvé à Copenhague. Le Secrétaire exécutif de la Convention-cadre a conclu en se déclarant profondément convaincu qu'il serait difficile de parvenir à un accord « ratifiable » à Copenhague avec simplement ceux qui étaient présents à la table de négociation et souligné qu'il fallait mobiliser les États au niveau le plus élevé.

41. Le Secrétaire général a mentionné la vidéoconférence qu'il avait tenue la veille au soir avec les dirigeants de l'Indonésie, de la Pologne et du Danemark, pays qui se sont succédé à la présidence de la Conférence des Parties à la Convention-cadre, et qui étaient réunis à Beijing, où ils assistaient à la Réunion Asie-Europe. Il a discuté avec eux de la crise financière et du changement climatique. Ces pays étaient convenus de passer à l'action notamment en publiant dans les grands journaux, début novembre, une tribune libre dans laquelle ils s'engageraient de nouveau à prendre des mesures face au changement climatique et exhorteraient les dirigeants du monde à pousser plus loin leur action; en proposant une rencontre entre les pays les plus importants, fin février ou début mars 2009, à New York, peu après l'entrée en fonctions du nouveau Président des États-Unis; en présentant un exposé au sommet du G-8 qui aura lieu en Italie, en juillet; et en proposant une réunion de haut niveau à New York, en septembre 2009, au début de la session de l'Assemblée générale, et à l'issue de laquelle on en saurait davantage sur le niveau auquel se tiendrait la Conférence de Copenhague – niveau ministériel ou plus haut.

42. Le Vice-Président du Comité de haut niveau sur les programmes a présenté les travaux réalisés par le Groupe de travail sur le changement climatique, dont le plus récent était le projet de document pour la Conférence des parties à Poznan, qui était soumis à l'examen du CCS. Ces travaux étaient menés en coopération étroite avec le secrétariat de la Convention-cadre et le Cabinet du Secrétaire général. Le groupe de travail estimait qu'il ne fallait pas créer un nouvel organe de l'ONU et que les travaux devaient au contraire se poursuivre dans tous les organismes de manière coordonnée. Le projet de document, qui rendait compte de l'action concertée menée par les organismes des Nations Unies dans le domaine du changement climatique, était plus ambitieux que le document élaboré pour la Conférence des Parties tenue à Bali, en 2007. Un réseau de dirigeants activement concernés était désormais en place et la plupart des organismes avaient adopté un cadre d'action précis. Et, fait important, un accord s'était dégagé sur cinq domaines d'intervention privilégiés (adaptation; transfert de technologies; réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts; financement des stratégies d'atténuation des effets du changement climatique et des mesures d'adaptation; et renforcement des capacités) et sur quatre domaines d'action intersectoriels (connaissances climatiques : science, évaluation, contrôle et alerte rapide; promotion d'une action aux échelons mondial, régional et national; neutralité climatique dans les organismes des Nations Unies; et sensibilisation de l'opinion), définis par le Conseil des chefs de secrétariat à l'intention des organismes des Nations Unies. Les groupes chargés de ces questions avaient commencé à se réunir, notamment en marge de la Conférence des Parties à Accra, en août, et avaient présenté leurs travaux par la suite. Il restait à espérer qu'ils finiraient par former des réseaux de praticiens à même d'assurer à terme une préparation coordonnée des activités et conduisant à une action concertée axée sur des programmes et des projets communs.

43. L'idée était au départ de rédiger un document succinct pour la Conférence de Poznan, décrivant dans les grandes lignes l'engagement global pris par les organismes des Nations Unies en faveur d'une action concertée et ce que le système faisait de manière générale. Mais, compte tenu du vif intérêt manifesté par les entités des Nations Unies et par les pays, qui souhaitaient être davantage informés sur les activités menées au sein du système des Nations Unies, un document plus long portant sur les activités menées au niveau national a été rédigé en coopération avec le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements

climatiques et le Groupe des Nations Unies pour le développement. Ce document serait revu et enrichi grâce à l'apport d'informations provenant de toutes les organisations. Le Conseil des chefs de secrétariat était invité à formuler des avis aux fins d'améliorer le document. Un inventaire complémentaire en ligne des activités menées par les organismes des Nations Unies était aussi en cours d'élaboration et devrait bénéficier des contributions de tous afin de pouvoir rendre pleinement compte des réalisations accomplies par le système. Les organismes des Nations Unies assureraient une coordination plus ambitieuse à Poznan que par le passé et organiseraient une manifestation parallèle, qui serait de préférence présidée par le Secrétaire général et durant laquelle de nombreux autres chefs de secrétariat pourraient intervenir.

44. Pour conclure, le Président du Comité de haut niveau sur les programmes a indiqué que les organismes des Nations Unies avaient progressé, passant d'une simple liste d'activités à Bali à une approche plus stratégique axée sur des domaines d'intervention précis pour Poznan, mais qu'il restait encore beaucoup à faire avant de mettre en œuvre une politique intégrée de lutte contre le changement climatique. Le Comité et son groupe de travail sur le changement climatique continueraient d'œuvrer avec diligence vers la réalisation de cet objectif.

45. Le Secrétaire général a souligné que les États Membres attendaient du système des Nations Unies qu'il agisse de manière unie. Les organismes des Nations Unies donneraient la preuve de leur unité à Poznan, non seulement dans le document que le groupe de travail sur le changement climatique élaborait, mais aussi lors de la manifestation commune qu'ils organiseraient en marge de la rencontre et dans le cadre d'une déclaration que le Secrétaire général prononcerait en leur nom. On espérait qu'à terme, les organismes des Nations Unies se concentreraient davantage sur la teneur des négociations afin de venir en aide aux États Membres et de rattraper le retard. Le Secrétaire général a émis l'espoir que parmi les activités menées par les organismes des Nations Unies pour faire face au changement climatique, celles qui auraient de bons résultats pourraient être étendues et reproduites dans d'autres activités communes.

46. Au cours du débat qui a suivi, les membres du CCS ont déclaré qu'ils demeuraient résolus à coopérer dans le domaine du changement climatique et ont fait part de leurs vues et de leurs conseils en vue de la mise au point définitive du projet de rapport par le Comité de haut niveau, ainsi que sur d'autres questions plus larges se rapportant à la coopération entre les organismes des Nations Unies dans ce domaine. Plusieurs chefs de secrétariat ont accueilli avec satisfaction le projet de rapport, signalé les activités menées par leurs organismes respectifs, qu'ils voudraient voir décrites plus en détail dans le rapport, et informé le Conseil des manifestations prochaines qu'ils organiseraient dans ce domaine ou à l'organisation desquelles ils participeraient. Ils ont aussi indiqué qu'ils avaient l'intention de transmettre le rapport final à leur conseil d'administration. Certains ont demandé que le rapport soit élaboré plus avant et qu'il contienne une véritable vision, que le Secrétaire général pourrait présenter au monde. Certains aussi ont établi une distinction entre le rapport établi pour la Conférence de Poznan, qui rendait compte des efforts communs de coordination, et un plan d'action plus large, qui était nécessaire et ne pouvait émaner que du système des Nations Unies, compte tenu de son autorité morale. Plusieurs orateurs ont insisté sur le fait que le Secrétaire général devrait définir une vision qui aiderait la communauté internationale à sortir de la crise complexe actuelle et à parvenir à une plus grande prospérité et à plus de

justice. Beaucoup ont souligné l'importance que revêtaient la justice sociale et l'équité, en particulier pour certains pays, notamment les pays les moins avancés et les petits pays insulaires en développement, qui étaient les moins responsables du changement climatique et pourtant les plus touchés par le phénomène. La référence à la dimension humaine a été jugée utile et il a été demandé que l'on inclue dans le rapport et dans les déclarations que prononcerait le Secrétaire général des références aux droits humains et au changement climatique.

47. Les orateurs ont par ailleurs mis l'accent sur l'utilité des travaux menés au niveau régional, qui étaient axés sur les aspects économiques du changement climatique, la planification des interventions en cas de catastrophe naturelle, l'efficacité énergétique, les initiatives lancées à l'échelle régionale pour lutter contre le changement climatique et la collaboration entre les gouvernements et le secteur privé. Ils ont souligné l'importance que revêtaient le secteur privé et la dimension locale de l'action en faveur des populations, se félicitant de l'hommage rendu par le Secrétaire général au travail accompli par les entreprises privées. Les orateurs se sont par ailleurs réjouis des progrès encourageants accomplis par de nombreux organismes pour donner suite à l'engagement qu'ils avaient pris de réduire leurs émissions de carbone, engagement sur lequel les chefs de secrétariat exerçaient un plein contrôle et qu'ils devaient tenir. Ils ont de plus appelé l'attention sur la proposition tendant à promouvoir le slogan commun « Unis dans la lutte contre le changement climatique » et l'initiative pour des emplois verts, qui pourrait rassembler tous les organismes du système autour d'un projet pour la période faisant suite aux négociations, lorsque les activités seraient orientées sur les secteurs de production. D'aucuns ont souligné que les fonds d'investissement climatique de la Banque mondiale, qui avaient été adoptés par consensus par le Conseil des administrateurs, venaient compléter d'autres sources de financement mises à la disposition des organismes des Nations Unies s'intéressant au changement climatique. Il importait à cet égard de dissiper l'impression que la Banque mondiale faisait cavalier seul. Les orateurs ont de manière générale approuvé l'idée que le Secrétaire général soit le seul orateur à prendre la parole sur l'action menée par le système des Nations Unies face au changement climatique, au débat de haut niveau de la Conférence des Parties, à Poznan.

48. Le Conseil des chefs de secrétariat a approuvé le projet de rapport destiné à la Conférence des Parties à la Convention-cadre devant se tenir à Poznan, étant entendu que ce projet serait modifié compte tenu des observations et suggestions qui seraient faites durant le débat.

VI. Sûreté et sécurité du personnel

49. Le Secrétaire général a lancé le débat sur cette question en rappelant que le CCS avait examiné en détail, à sa session de printemps de 2008, la rapide évolution de la situation sur le plan de la sécurité et les problèmes de plus en plus difficiles que posaient la sûreté et la sécurité des agents des Nations Unies et des organisations humanitaires. La situation avait continué de se détériorer très nettement, et le personnel des Nations Unies était délibérément visé par des attentats commis par des extrémistes ou des groupes armés, dans un nombre croissant de secteurs où des organismes des Nations Unies avaient des activités. L'attentat contre les bureaux des Nations Unies à Alger, le 11 décembre 2007, avait été une tragique

confirmation de cette tendance inquiétante, qui s'était confirmée pendant toute l'année 2008.

50. Le Secrétaire général a dit qu'en cette période où les organismes des Nations Unies étaient de plus en plus menacés, le CCS se devait de s'attaquer, en toute priorité, aux insuffisances connues et donner des indications en vue de l'élaboration d'un nouveau dispositif de sécurité qui soit plus robuste, plus dynamique et davantage orienté vers la prévention.

51. Après la publication du rapport du Groupe indépendant sur la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies dans le monde entier, le Secrétaire général avait prié le Comité de haut niveau sur la gestion d'analyser en détail les recommandations y formulées et d'établir un jeu de propositions pratiques et de choix possibles de moyens de renforcer l'efficacité du système de sécurité à l'échelle du système. Le Comité avait donc mis sur pied un comité d'orientation présidé par la Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions, où étaient représentés le Département de la sûreté et de la sécurité et, au plus haut niveau, des organisations membres du CCS (Organisation mondiale de la Santé (OMS), PNUD, Programme alimentaire mondial (PAM), Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR), Centre des Nations Unies pour les établissements humains et Banque mondiale), ainsi que les fédérations syndicales, les réseaux fonctionnels du Comité de haut niveau sur la gestion et les départements ayant une forte présence sur le terrain (Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Département des opérations de maintien de la paix). Le CCS était saisi des recommandations du comité d'orientation, pour examen et décision.

52. Le Secrétaire général a aussi informé le Comité qu'il avait invité les chefs de secrétariat des fonds et programmes des Nations Unies à créer un groupe de travail spécialement chargé d'élaborer un plan visant à s'attaquer au problème de l'immobilier des organismes des Nations Unies, qui comporterait deux volets : a) l'atténuation des risques dans les lieux les plus vulnérables; et b) des directives sur les politiques à suivre à l'avenir en matière d'immobilier afin de garantir que les problèmes de sécurité soient pris en compte dans toute décision concernant les bâtiments du système des Nations Unies. Ce groupe de travail devait présenter ses recommandations pour les lieux les plus vulnérables avant la fin de 2008, puis un projet de politique en matière d'immobilier, à la session de printemps de 2009 du CCS. Tous les membres de ce dernier auraient la possibilité de faire connaître leurs vues et de s'associer aux recommandations.

53. Confirmant la détérioration rapide des conditions de sécurité et de sûreté dans lesquelles le personnel des Nations Unies devait maintenant mener ses activités, le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité a fait ressortir la régularité croissante avec laquelle les menaces étaient faites et les attentats effectivement perpétrés. Ce qui se passait était que les dangers se développaient plus vite que les contre-mesures, non seulement à l'intérieur du système des Nations Unies mais dans le monde de l'humanitaire en général, et qu'il était urgent de refermer cet écart grandissant.

54. Le Secrétaire général adjoint a présenté les conclusions du comité d'orientation, en saisissant l'occasion de remercier les membres du CCS d'avoir attaché une telle importance à cette tâche primordiale, en y consacrant le temps de leurs responsables de plus haut niveau, qui ont dû travailler dans l'urgence, et en

allant jusqu'à envoyer des fonctionnaires s'en occuper à plein temps, à New York, pendant trois semaines.

55. Le Secrétaire général adjoint a indiqué que les travaux du comité d'orientation avaient abouti à plusieurs recommandations, que le Comité de haut niveau sur la gestion avait approuvées à sa réunion intersessions du 20 octobre, que le CCS devait examiner immédiatement afin de prendre des décisions et qui étaient énoncées dans la pièce jointe 4 du rapport; l'analyse serait poussée plus loin dans les mois qui venaient, afin que soient approfondis certains aspects essentiels de la gestion de la sécurité et de la sûreté qui avaient besoin d'être étudiés de plus près, avant que des recommandations supplémentaires puissent à nouveau être présentées au CCS à sa session de printemps de 2009, comme éléments d'un projet global de système de gestion de la sécurité à l'échelle du système qui réponde adéquatement aux nouveaux impératifs. En attendant, il ne fallait surtout pas mettre en question les dispositions existantes, ce qui créerait un vide encore plus dangereux pour la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies.

56. Une des idées clefs que le comité d'orientation voulait faire passer était qu'un système commun d'évaluation et de gestion des risques était indispensable pour aider les organismes des Nations Unies à trouver un juste équilibre, dans le cadre de leur mandat, entre les risques courus par leur personnel et la nécessité d'accomplir des tâches d'importance critique dans des conditions défavorables.

57. Un modèle d'évaluation des risques permettrait aussi de disposer d'un support pour généraliser la prise en compte de la sûreté et de la sécurité du personnel à tous les niveaux des activités des organismes des Nations Unies, l'objectif stratégique étant de promouvoir la gestion de la sécurité comme partie intégrante et comme catalyseur des programmes et activités du système des Nations Unies touchant aux politiques, à la planification, au fonctionnement et à l'administration.

58. Le renforcement du système de gestion de la sécurité des Nations Unies se situait à deux niveaux, dans l'idée de mieux équilibrer entre les sièges et les bureaux hors siège les responsabilités et l'obligation de rendre compte, en donnant aux agents habilités les pouvoirs qu'il leur faut pour s'acquitter de leur fonction, secondés par un conseiller en chef pour la sécurité et appuyés par une équipe de coordination du dispositif de sécurité et par les organismes, fonds et programmes. De même, il faudrait renforcer le rôle du Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité, notamment en ce qui concerne le pouvoir de prendre rapidement des décisions face à une situation exceptionnelle ou particulièrement difficile.

59. Le modèle à deux niveaux devait être mis au point dans tous ses détails dans le plan complet qui devait être présenté au CCS à sa session de printemps de 2009. Il couvrirait les fonctions, la gouvernance et la responsabilité effective des différentes composantes du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, y compris la composition, les critères de choix et les fonctions des membres du nouvel organe exécutif (qui seraient nommés par le CCS et compteraient parmi eux des représentants des diverses activités de programme).

60. En ce qui concerne les questions de financement, le comité d'orientation était d'avis soit de trouver de nouveaux mécanismes budgétaires et outils de programmation qui permettent de tenir compte des ressources et des dépenses de programme qui sont liées à la sécurité, soit de créer un système approprié de financement extrabudgétaire pour les dépenses de sécurité, compte étant tenu des

niveaux de risque différents attachés aux différents modes de financement, soit de faire les deux à la fois. En attendant qu'on ait trouvé et adopté ces nouveaux mécanismes, les demandes de financement des dépenses jugées nécessaires d'urgence par le comité d'orientation seraient soumises à l'Assemblée générale, selon les procédures budgétaires habituelles et en vue d'un financement par les voies existantes.

61. Le débat qui a suivi entre les membres du CCS a été vif et s'est poursuivi au petit-déjeuner, le matin de sa réunion de réflexion du 25 octobre. Il n'était guère contesté que, face à l'aggravation des menaces, il était urgent de mettre en place des moyens appropriés, sous la forme d'un nouveau système de sécurité qui serait mieux coordonné, mieux financé et où les responsabilités seraient clairement réparties, mais aussi où le pouvoir de prendre des décisions serait placé au niveau le plus approprié. On a aussi évoqué la nécessité de définir plus clairement le partage des responsabilités concernant les nombreux fonctionnaires des Nations Unies qui travaillent à Genève mais habitent en France. Cette question devait être étudiée plus avant par l'agent habilité pour la France et par les organismes concernés, avec les autorités nationales compétentes, afin de boucher toute faille dans le dispositif de sécurité des nombreux organismes des Nations Unies implantés en Suisse.

62. Le principe d'un système à deux niveaux avait des adeptes convaincus, qui soulignaient la possibilité de le perfectionner quant au rôle, aux fonctions et aux responsabilités de l'agent habilité. Une importance également critique était accordée à la révision des critères et procédures de détermination des niveaux d'alerte, le modèle devant être rendu plus sophistiqué et capable de prendre en compte la variété des situations à l'intérieur d'un même pays, ainsi que les besoins différents liés aux mandats de chacun des organismes actifs sur le terrain. La nouvelle procédure proposée par le comité d'orientation était considérée comme un premier pas dans la bonne direction.

63. On s'est généralement accordé à constater que la montée du niveau des ressources nécessaires pour permettre aux organisations du système des Nations Unies de s'acquitter de leur mandat en toute sécurité et en toute efficacité était inévitable. À cet égard, les membres du CCS sentaient bien qu'il fallait demander aux États Membres de convenir que les conditions de sécurité dans lesquelles le personnel des Nations Unies devait travailler avaient évolué et de fournir les ressources nécessaires pour faire face aux nouveaux besoins. L'idée d'associer les modalités de financement actuelles et des formules extrabudgétaires, par exemple en créant un fonds d'affectation spéciale, a rallié de fermes partisans.

64. On a particulièrement insisté pour demander aux membres du comité d'orientation d'examiner, lorsqu'il présenterait le plan général que le CCS attend à sa session de printemps de 2009, les règles et procédures applicables aux indemnités auxquelles on peut avoir droit en cas de décès ou de blessure subis dans l'exercice de ses fonctions, le but étant de veiller à ce que les fonctionnaires et leur famille soient dédommagés correctement.

65. En conclusion, le CCS a approuvé la démarche proposée, selon laquelle le Comité de haut niveau sur la gestion continuerait à mettre au point, à la lumière des observations et suggestions formulées, un plan général de système de gestion de la sécurité à l'échelle du système, afin que le CCS l'examine à sa session de printemps de 2009 et, entre temps, tous les besoins immédiats seraient financés par les voies existantes.

VII. Questions diverses

A. Présidence du Comité de haut niveau sur les programmes et du Comité de haut niveau sur la gestion

66. Le Secrétaire général a appelé l'attention sur le fait que les mandats de M. Båge et de M^{me} Obaid, respectivement Présidents du Comité de haut niveau sur les programmes et du Comité de haut niveau sur la gestion, expiraient à la fin de l'année. Il les a remerciés tous les deux, au nom des membres du CCS, du mal qu'ils s'étaient donné pour diriger leur comité pendant une période de changement structurel. Sous leur direction, et grâce à leur dévouement, à leurs connaissances et à leur sagesse, les deux Comités de haut niveau étaient devenus des facteurs de cohérence dans tout le système, auxquels il attachait une énorme valeur.

67. **À l'issue de consultations officieuses, et avec l'assentiment des membres du CCS, le Secrétaire général a demandé à M. Juan Somavía (OIT) et M^{me} Josette Sheeran (PAM) d'accepter la présidence du Comité de haut niveau sur les programmes, pour le premier, et du Comité de haut niveau sur la gestion, pour la seconde, avec des mandats de deux ans commençant le 1^{er} janvier 2009.**

B. Hommage à Lennart Båge, Francesco Frangialli et Peter Piot

68. Avant de clôturer la session, le Secrétaire général s'est associé aux autres membres du CCS pour rendre hommage à MM. Lennart Båge (Fonds international pour le développement agricole), Francesco Frangialli (Organisation mondiale du tourisme) et Peter Piot (Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida), qui devaient quitter leurs fonctions de chef de secrétariat de leur organisation quelques mois plus tard.

69. Le Secrétaire général a fait observer que le FIDA avait connu une extraordinaire période de croissance et de réussite sous la direction de M. Båge, qu'il a tout spécialement remercié de son attachement personnel à l'action menée par les Nations Unies pour faire face à la crise alimentaire. Il a aussi noté que c'était sous la direction de M. Frangialli que l'Organisation mondiale du tourisme était devenue, en même temps qu'un organisme des Nations Unies à part entière, membre du CCS, ce qui méritait des félicitations. Il a enfin souligné le caractère exceptionnel du rôle joué par M. Piot, depuis la création d'ONUSIDA, en tant que figure de proue du combat international contre le fléau du sida. Sa détermination et son dévouement inlassable à la cause étaient appréciés par des gouvernements du monde entier et, ce qui compte encore plus, par ceux dont les souffrances avaient été atténuées grâce à son action.

C. Date des sessions de printemps et d'automne de 2009 du Conseil des chefs de secrétariat

70. Le CCS a confirmé la décision qu'il avait prise à sa session précédente d'accepter l'invitation de l'UNESCO, qui avait proposé d'accueillir sa session de printemps de 2009 à Paris, les lundi 6 et mardi 7 avril 2009. La session d'automne, dont les dates devaient être fixées par son secrétariat en consultation avec ses membres, se tiendrait, comme d'habitude, au Siège de l'ONU, à New York.